No 228

L'ECOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

La place des enfants n'est pas au cinéma

Témoignages de magistrats, d'éducateurs, de médecins, etc.

■

Prix: 15 sous

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTRÉAL

Direction:
SECRÉTARIAT DE L'É. S. P.
1961, RUE RACHEL EST

Administration:
L'ACTION PAROISSIALE
4260, RUE DE BORDEAUX

1933



PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

(Abonnement: $1.50 par an)

1A. *L'Ecole Sociale Populaire* . . . .
*1. *L'Organisation ouvrière catholique en Hollande* . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2e édition 1913) . . . . Arthur SAINT-PIERRE
*3. *De l'Education du sens social* . . . . R. P. LEROY, S. J.
*4. *Comment protéger notre jeunesse: les patronages*. R. P. PICHÉ, P. S. V.
*5. *La Fédération Saint-Jean-Baptiste* . . . . . . Mme Marie GÉRIN-LAJOIE
*6. *« Le Foyer » et ses œuvres* . . . . Abbé Henri GAUTHIER, P. S.
*7. *La Caisse populaire — I*. . . . . Alphonse DESJARDINS
*8. *La Lutte antialcoolique dans la province de Québec, depuis 1906* . . . . R. P. HUGOLIN, O. F. M.
*9. *Le Logement de la famille ouvrière — I* . . . . Abbé GOUIN, P. S. S.
*10-11. *Le Logement de la famille ouvrière — II*. . . Abbé GOUIN, P. S. S.
*12. *La Caisse populaire — II*. . . . . Alphonse DESJARDINS
*13. *Le Mouvement mutualiste dans Québec*. . . . . J.-B. SAINT-ARNAUD
*14. *Le Cercle ouvrier*. . . . . R. P. L. HUDON, S J.
*15. *L'Encyclique « Rerum novarum »*. . . . . . . S. S. LÉON XIII
*16. *Les Œuvres nécessaires* . . . . R. P. VALENTIN-BRETON, O. F. M.
*17. *L'Eglise et les associations ouvrières*. . . . . Henri BEAUVAIS
18-19. *Contre l'alcool*. . . . . Dr Joseph GAUVREAU
20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam* . . . Abbé GOUIN, P. S. S.
*22. *L'Organisation professionnelle* . . . . Arthur SAINT-PIERRE
*23. *Réformes scolaires* . . . . V.-E. BEAUPRÉ
24. *Le Clergé et les études sociales* . . . . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
*25. *Le Travail chrétien*. . . . . Abbé Paul MAYRAND, D. TH.
*26. *La Lettre sur le « Sillon »* . . . . S. S. PIE X
*27-28. *La Cour Juvénile* . . . . Abbé GOUIN, P. S. S.
*29. *La Goutte de lait*. . . . . Dr Joseph GAUVREAU
*30. *La Fédération américaine du Travail* . . . . . Arthur SAINT-PIERRE
30. *L'Utopie socialiste — I* XXX
31. *Le Val des Bois* . . . . DOMBRAY-SCHMITT
*32. *Conseils aux ouvriers canadiens*. . . . . Chanoine DESGRANGES
33. *Les Ecoles maternelles*. . . . . R. P. DALY, C. SS. R.
*34-35. *L'Eglise et le progrès social* . . . . Chanoine DESGRANGES
36-37. *Le Devoir social*. . . . . Arthur SAINT-PIERRE
38. *L'Utopie socialiste — II*. . . . . Arthur SAINT-PIERRE
39. *Les Syndicats ouvriers chrétiens de Belgique* . . R. P. GUILLOT, C. SS. R.
40. *Les Syndicats socialistes et neutres* . . . . . . R. P. TRUDEAU, O. P.
41. *L'Eglise et l'organisation ouvrière*. . . . . . . Abbé Edmour HÉBERT
*42-43. *Le Comte Albert de Mun* . . . . Arthur SAINT-PIERRE
44-45. *Le Socialisme*. . . . . Abbé Edmour HÉBERT
46. *A propos d'immunités*. . . . . R. P. GONTHIER, O. P.
*47. *La Formation d'apôtres sociaux par l'A.C.J.C.* . R. P. S. BELLAVANCE, S. J.
48-49. *Leçons pratiques d'action sociale catholique* . R. P. RUTTEN, O. P.
50. *La Désertion des campagnes* . . . . R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
51. *Les Avantages de l'agriculture* . . . . R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
*52. *Les Cercles d'études féminins*. . . . . Marie-J. GÉRIN-LAJOIE
53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur* . . . . . . Abbé GOUIN, P. S. S.
55. *Le Comptoir coopératif* . . . . Anatole VANIER
56-57. *L'Œuvre de vacances des grèves*. . . . . . . Abbé GOUIN, P. S. S.
*58. *Le Jardin scolaire et l'Agriculture à l'école*. . . Jean-Charles MAGNAN, B. S. A.
59. *Le Clergé et les œuvres sociales* . . . . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
60. *L'Esprit chrétien dans la famille et la société* . .
*61. *Projet de colonisation*. . . . . R. P. Marcel MARTINEAU, S. J.
62-63-64. *Vers les terres neuves* . . . . R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
*65. *La Question sociale et nos devoirs — I*. . . . . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
66. *La Question sociale et nos devoirs — II* . . . . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
*67-68. *La Question sociale et nos devoirs — III* . . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
*69-70. *Hygiène du logement* . . . . Dr J.-A. BAUDOUIN
*71-72-73. *Albert de Mun et le devoir social* . . . . Abbé GOUIN, P. S. S.

AVANT-PROPOS

Les associations catholiques, fortement encouragées par l'épiscopat, se sont empressées de demander, après l'horrible tragédie du Laurier Palace, *qu'on interdît l'entrée des cinémas aux enfants âgés de moins de seize ans.*

Aujourd'hui, alors qu'il est question de supprimer cette interdiction, elles n'hésitent pas davantage à en solliciter le maintien.

Est-ce parce qu'elles sont opposées en principe aux vues cinématographiques? Nullement. Elles reconnaissent la valeur de cette merveilleuse invention et tout le bien qu'on en peut tirer.

Mais l'aménagement des salles publiques de cinéma, sans grande sécurité physique et propice à toutes les turpitudes, l'extrême sensibilité des enfants dont ces spectacles viennent rompre l'équilibre mental, enfin le caractère presque toujours immoral des films qu'on y déroule: telles sont les principales raisons qui ont déterminé l'attitude des associations catholiques.

Pour montrer le bien-fondé de ces raisons et, en même temps, éclairer tous ceux qu'intéresse cette question, en particulier nos législateurs, nous avons cru opportun de grouper ici quelques témoignages.

SOMMAIRE

Le mal que fait le cinéma 3

La criminalité enfantine 6

Témoignages américains 10

Observations d'un magistrat belge 13

La nature du danger.
Le danger psychologique.
Constatations d'une enquête.

Les Barbares sont dans les murs 24

Au Canada 26

Un éducateur.
Un magistrat.
Des médecins.
Un directeur du bureau de censure.
Un théologien.
Le premier ministre.

Maintenons la loi! 32

Le mal que fait le cinéma

Il y a déjà plusieurs années, un journaliste français, Paul Vergnet, dénonçait, dans la Libre Parole, *l'action néfaste du cinéma:*

Le cinéma, c'est le grand tentateur, le grand animateur de l'imagination, c'est la perpétuelle « invitation au voyage ». Pour tous les regards, pour tous les esprits qui convergent, dans un effort d'attention ardente, vers cette source d'images sans cesse renouvelées, l'écran est comme une inépuisable source de rêves. Mais il y a images et images, rêves et rêves. Faites le bilan de ce que — sauf exception bien rare — on voit, en deux heures de temps, au cinéma: attentats à main armée, cambriolage, meurtre, pillage, enlèvement d'une jeune fille, trahison, coups de revolver, excitation de mineure à la débauche, faux et escroquerie, effraction, vol à la tire, incendie volontaire, coups de couteau, torture avec raffinements de cruauté sadique...

Et s'il n'y avait que cela! Car il y a pire! Il y a la transposition de la scène à l'écran des ébats classiques du ménage à trois. Il y a certains drames passionnels éternellement faits et refaits avec le même thème qui est, paraît-il, essentiellement français ou qui, du moins, passe pour tel — notamment à l'étranger. Ce n'était pas assez que le théâtre nous fît la réputation que l'on sait, il fallait encore que le cinéma vînt à la rescousse. Et il s'y est mis avec ardeur sous l'impulsion des théoriciens dont l'amoralité ostentatoire et insolente déconcerte. Considérez plutôt les théories qu'émet librement M. Diamant-Berger, un cinégraphiste entreprenant, qui a récemment publié un ouvrage très complet sur l'art et l'industrie du cinéma où il s'est fructueusement spécialisé en compagnie

d'un très grand nombre de ses congénères (M. Diamant-Berger est juif). Voici ce qu'il a écrit dans le *Cinéma:*

« On ne saurait interdire à l'art cinégraphique les sujets les plus usés sous le prétexte qu'on a pris l'habitude de conduire sans discernement les enfants au cinéma...

« ... Le cinéma est un art. Tous les domaines lui sont par conséquent ouverts. Aucun ne peut lui être interdit par le préjugé ou par le gendarme.

« ... On voudrait que les films soient moralisateurs; cela n'est ni possible ni souhaitable. Ils n'ont qu'à être beaux!

« ... Rien de ce qui est beau n'est immoral ou la morale a tort. »

Voilà la théorie. Que l'on s'étonne des résultats auxquels fatalement elle aboutit!

Mais ce n'est pas tout encore. Outre le détestable et dangereux cinéma policier, outre le répugnant cinéma immoral, il y a le cinéma à tendances nettement révolutionnaires ou humanitaires. Certains primaires à visions, qui seraient, et pour cause, absolument incapables d'écrire une page en un français supportable, trouvent bon et excellent de nous initier, par le moyen de l'écran, aux conceptions fumeuses de leur imagination en travail. Ils réforment la société, ils réforment l'humanité à coups d'images, ils flétrissent les abus du passé, ils exaltent les bienfaits que leurs conceptions sociales plus ou moins anarchiques nous assureraient dès aujourd'hui si nous voulions les en croire, ils prophétisent un avenir de bonheur et de justice dans la cité future de leurs rêves. Et pour peu qu'ils sachent envelopper habilement ces divagations dans une forme poétique et sentimentale qui fait facilement impression sur les âmes simples, cette propagande sournoise peut devenir particulièrement pernicieuse.

Tel est le mal que peut faire le cinéma, le mauvais cinéma. Or, à qui s'adresse-t-il? Quels sont les spectateurs attitrés de l'écran, — j'allais écrire « *les acteurs* », et

l'expression serait exacte car l'esprit « travaille » devant de tels spectacles, — quel est le public qui emplit ces salles uniquement consacrées, dirait-on, à la mise en action, au commentaire et à l'illustration de tous les vices et de tous les crimes ? Ce sont, hélas! des pères et des mères de famille, ce sont des enfants!

Des enfants! L'espoir du pays! La France de demain! Quoi! nous aurons tant fait pour l'enfance. Nous aurons ouvert tant d'écoles et multiplié les œuvres post-scolaires. L'initiative privée sera venue, sans compter, au secours de l'État pour l'accomplissement du premier, du plus grand de nos devoirs sociaux qui est la préservation, l'éducation morale des jeunes générations. Et par je ne sais quelle aberration à laquelle il faudrait au moins essayer de trouver une excuse, nous nous désintéresserions du mal que fait le cinéma!...

P. 3
P. 9
P. 11
P. 13
P. 14
P. 15
P. 18

La criminalité enfantine

Hélas! l'intervention sollicitée ne s'est pas produite. Et les tristes effets prévus se réalisent.

Dans un article tout récent de la Croix *de Paris, M. Henry Reverdy indique le cinéma comme principale cause de la criminalité enfantine:*

La relation directe entre la cause et l'effet, entre les films et le délit, est ici plus facile à saisir que l'influence cachée du roman ou de la presse; nous avons, en effet, de multiples documents judiciaires qui attestent que la conception première de nombreux crimes commis par des jeunes gens est née d'une représentation cinématographique.

Parmi les causes de la recrudescence, hélas! non douteuse de la criminalité enfantine, a dit, à une assemblée de l'œuvre du Sauvetage de l'Enfance, M. Boccaccio, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble, il faut placer la lecture des romans malsains, l'imagerie criminelle, et *surtout les films cinématographiques* qui donnent aux exploits des malfaiteurs une place prépondérante et montrent comment on tue et on vole. Ces lectures et ces spectacles exercent sur l'esprit des enfants une influence désastreuse et expliquent en partie leur précocité coupable; cette influence a été maintes fois constatée. Devant le tribunal d'enfants de Grenoble a comparu un jeune garçon qui, à l'aide d'une effraction compliquée, avait soustrait une somme importante. Interrogé par le magistrat sur les conditions dans lesquelles il avait commis le vol, il répondit: « C'est en voyant la scène du cinéma que j'ai eu cette idée. » Et le père de déclarer: « Mon fils lisait les journaux d'aventures, c'est ce qui a influé sur son esprit; il couchait avec moi et rêvait tout haut les romans qu'il

avait lus. » Dans un arrondissement voisin, plusieurs jeunes gens de douze à treize ans, recouverts de masques et porteurs de lanternes et de revolvers, ont cambriolé un important immeuble pour en retirer de l'argent. « On voulait répéter, ont-ils dit, un film vu la veille au cinéma. »

L'affaire la plus démonstrative en cet ordre d'idées a été celle d'Albi, où, vers la fin de la guerre, on a vu en Cour d'assises une douzaine de jeunes gens, presque des enfants, poursuivis pour vols, cambriolages, agressions. La plupart des inculpés ont avoué en pleurant avoir agi sous l'influence des films policiers, si bien que l'avocat général a pu très justement constater dans son réquisitoire une double influence démoralisatrice:

« Nous nous trouvons en présence de symptômes graves qu'il faut réprimer. Ils sont engendrés par le cinéma et les maisons de tolérance dont les accusés étaient des habitués.

« Suggestionnés par les exploits des héros de la pègre, dit-il aux accusés, vous avez cru remplir le monde de vos fastes; vous avez cru pouvoir impunément faire les bravaches! Vous n'êtes arrivés qu'à remplir la maison d'arrêt. Je voudrais qu'un pilori fût dressé sur une place d'Albi et que, vous mettant bas les chausses, on vous y donne la fessée. C'est ce que vous méritez. »

On retrouverait, en cherchant dans les chroniques judiciaires, des cas similaires, moins graves sans doute, mais aussi révélateurs, à Villeneuve-sur-Lot, à Chalon-sur-Saône, à Gray, à Châteauroux, à Bordeaux, à Rennes, à Évreux, à Mende, à Auxerre, à Chambéry, à Castres, à Perpignan, etc. On y a vu des associations criminelles de gamins portant les noms significatifs de: la bande du Serpent noir; les Chevaliers de l'anneau d'argent; l'Association de la Main Noire; la bande des As; le Cercle Noir, etc. En général, les actes répréhensibles de ces jeunes vauriens coïncidaient avec l'apparition de tel ou

tel film qui échauffait leur imagination maladive et les incitait à réaliser leurs visions.

Presque au début du cinéma, à propos précisément du crime d'un enfant de quinze ans, M. le baron André de Maricourt faisait remarquer que ce « simple joujou agréable et distrayant » peut devenir « à longue portée un instrument dangereux, voire même une arme susceptible de porter la mort »:

« Il suffit, écrivait-il, d'avoir un peu fréquenté les « cinémas » forains qui pénètrent dans les moindres bourgs, après avoir fait dans la banlieue la joie des jeunes rôdeurs de barrière, pour concevoir combien leur œuvre est souvent détestable. Dans notre pays où le gendarme a toujours tort, où jusque dans le petit Guignol les rieurs sont du côté de Polichinelle qui bafoue la justice, il va de soi que nos films apportent rarement devant les yeux des tout petits des spectacles édifiants. Combien de fois ne voyons-nous pas dans les cinémas, à côté de scènes d'un sentimentalisme plutôt douteux, de singuliers tableaux évoquant avec une précision aussi rare qu'inutile les regrettables exploits de nos apaches? Or, il est un point sur lequel on ne saurait assez insister et sur lequel les psychologues et les médecins sont d'accord: c'est l'extrême impressionnabilité de l'enfant. *Impressionnabilité!* Le mot, c'est le cas de le dire, fait image. Les centres nerveux d'un enfant sont d'une exquise susceptibilité. Son cerveau est une cire molle sur laquelle *s'impressionne* parfois une sensation visuelle brutalement reçue et dont il conservera longtemps le choc. Chez lui — le fait est très remarquable — la sensibilité précède l'intelligence. Il s'imprègne de ce qu'il a vu, il l'enfouit dans sa subconscience, et, un jour donné, presque esclave d'un automatisme, il reproduira dans la vie l'acte dont la représentation première l'aura frappé jusqu'au plus intime de son être. »

Combien cette remarque est plus vraie encore, maintenant que le cinéma a acquis de tels perfectionnements qu'il saisit, on peut le dire, l'enfant ou l'adolescent tout entier!

Sans doute, un arrêté du préfet de police interdit l'exhibition de tout film représentant des crimes récemment commis, des exécutions capitales, des spectacles barbares ou répugnants. De nombreux arrêtés de maires interdisent la représentation des films reproduisant des scènes ou agissements policiers ou criminels.

Mais ces défenses, en fait, sont-elles respectées? On peut se le demander quand on voit, chaque année, augmenter la criminalité juvénile...

Il y a tout un travail d'éducation familiale à faire auprès des parents pour les amener à comprendre que la dose de cinéma que peut supporter un adulte — en le supposant sain d'esprit et non impressionnable — est souvent pernicieuse pour un adolescent. On ne l'expose pas impunément à des scènes de crime, de sang, de luxure, de ruse, de violence. Sans même aller jusqu'au crime, la nature d'un enfant se déforme à ces contacts trop violents.

Beaucoup de parents se plaignent, à l'heure actuelle, de la brutalité de leurs fils, de l'effronterie de leurs filles. Ils se désolent, ils se lamentent: « Où ont-ils pu prendre ces manières qui ne sont ni les nôtres ni celles de notre milieu? »

Peut-être y a-t-il une raison, entre beaucoup d'autres, à cette évolution des mœurs juvéniles? La fréquentation trop répétée et non surveillée du cinéma.

Témoignages américains

Ces constatations sur la criminalité enfantine et sa principale cause, des personnages américains les ont, eux aussi, publiquement énoncées.

Contentons-nous de deux témoignages. Le premier est de M. Fagan, « officier de surveillance du tribunal pour les enfants de New-York ». Voici ce qu'il déclarait en 1928:

C'est ma prétention (nous citons le compte rendu de la *Tribune*) que le cinéma doit porter dans l'état actuel des choses une responsabilité plus considérable que tous les autres facteurs combinés. Aujourd'hui, presque tous les films à prix populaires, et particulièrement ceux qui sont exposés dans les cinémas à bon marché, sont pleins de boue et de discussions des questions sexuelles (*recking with filth and sex problems*). Ils se dépassent aussi l'un l'autre en matière de crime. Ces genres de représentations non seulement créent des idées fausses, mais agissent sur la jeunesse comme stimulant des passions immorales.

Ces pièces font une ignoble impression (*vile impression*) sur les enfants impressionnables et, en beaucoup de cas, sur des adultes d'esprit faible. J'accuse les cinémas d'être largement responsables du conflit qui s'est élevé entre les parents et les enfants. Ce conflit d'opinion est particulièrement remarquable chez l'enfant gavé de cinéma. Le monde du cinéma est notoirement rempli d'idées fausses, cristallisées en axiomes. Ce sont ces conglomérats d'erreurs qui, plus que toute autre chose, s'opposent victorieusement (*frustrate*) à toute tentative de résoudre de façon satisfaisante les problèmes de la jeunesse et ses relations avec la société en général.

Sous ces auspices mauvais (*faulty*) on montre aux jeunes le perfide éclat de la vie nocturne (*night life*), et

sous un angle faussé, la vie matérielle. Dans presque toutes les pièces à succès, sont en vedette les luttes de bandes criminelles, les femmes de mauvaise vie et les aventures criminelles. Imaginez, si vous voulez, combien il est impossible pour un enfant d'échapper à la contamination après avoir vu les boueux détails de ces tristes phases de la vie.

***

M. Babson, économiste bien connu, ne parle pas autrement. Il écrivait en 1929:

Les études que j'ai faites sur ce sujet conduisent directement au cinéma, cause foncière des vagues de crimes qui se manifestent aujourd'hui. De plus, quand on tient compte du fait que dix millions de gens (surtout des jeunes gens), aux États-Unis seulement, vont au ciné chaque semaine, il faut admettre l'influence effroyable (*tremendous*) de la pellicule. Les psychologues prétendent que les impressions qui passent par l'œil sont beaucoup plus puissantes que celles qui passent par l'oreille; il est donc évident que les vues cinématographiques sont aujourd'hui la force la plus influente pour le modelage du caractère en bien ou en mal. De fait, j'ai envoyé un questionnaire aux principaux des écoles de la Nouvelle-Angleterre leur demandant lequel des facteurs suivants avait le plus d'influence dans la formation du caractère de notre jeunesse contemporaine: — l'école, l'église ou le foyer — et 70% ont biffé les trois et répondu: *The movies!*

. . . .

A l'heure actuelle, le plus grand nombre d'images animées sont productrices de crime et sèment la graine du vice et de la perfidie. Que nous, Américains, nous continuions de dépenser des milliers de millions de dollars pour des écoles et des instituteurs pour former les enfants

de nos villes, tout en permettant à une poignée d'irresponsables de montrer chaque soir des images qui poussent au crime, cela est au delà de ma compréhension. De telles représentations en un soir déracinent toute la bonne semence que l'école peut avoir déposée dans l'esprit des enfants en un mois entier. Cela revient exactement à la même chose que si l'on votait des sommes importantes pour le service des incendies et qu'on laissât n'importe qui mettre le feu aux édifices rien que pour toucher les assurances.

Observations d'un magistrat belge

Mais l'étude la plus fouillée sur ce sujet, nous la devons à un membre de la magistrature belge.

M. Paul Wets, juge au tribunal des enfants de Bruxelles et dont l'autorité dépasse les frontières de son pays, a écrit en 1931, dans le journal de la Jeunesse Ouvrière chrétienne, *une série d'articles remarquables consacrés au cinéma. Nous allons en reproduire trois.*

LA NATURE DU DANGER

La Bête a posé sa griffe sur la merveilleuse invention. Avec le succès inouï et sans précédent qu'elle connaissait par le monde, avec sa diffusion jusque dans les plus modestes bourgades, surgit de toutes parts le cri d'alarme de ceux qui — spécialistes, médecins, pédagogues, juristes — étaient qualifiés pour relever les désastreuses conséquences d'une industrialisation frénétique, sur la masse humaine, particulièrement sur les enfants. Une bibliographie touffue, des brochures, des articles de revues, des études, des rapports d'observation soulignèrent les constatations expérimentales relevées dans les milieux les plus divers et vinrent attirer l'attention des hommes au pouvoir sur le sens des responsabilités nouvelles qui allaient peser sur leurs épaules.

Ces dangers furent groupés: les uns apparaissent avec un caractère secondaire, d'autres s'inscrivent parmi les plus graves.

***

Un mot d'abord au point de vue médical. Les médecins scolaires ont depuis longtemps signalé les accidents de la vue provoqués chez les écoliers par la fréquentation

trop assidue des spectacles cinématographiques. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, si l'on songe que de jeunes imprudents assistent parfois à plusieurs représentations de cinéma le même jour. L'enfant du peuple va aux places modestes, c'est-à-dire qu'il occupe celles qui sont les plus proches de l'écran. Il voit la projection sous un angle visuel trop grand et se fatigue, très inconsciemment, l'appareil oculaire, par l'effort de vision auquel il se soumet. De là des troubles sérieux, qui parfois se révélèrent graves. Le chiffre élevé des malades donne un intérêt particulier aux constatations relevées.

L'hygiène ne trouve d'ailleurs pas son compte non plus dans le modeste théâtre où l'enfant cherche son plaisir cinématographique.

A côté des temples somptueux du cinéma moderne, que l'enfant du peuple ne fréquente guère, il y a la masse des petits théâtres de quartier, petites salles enfumées, mal aérées, où s'étiole le jeune spectateur qui a besoin d'air et de lumière. L'enfant, comme la plante, a besoin d'oxygène, de soleil. Ce n'est pas le petit local empuanti du faubourg excentrique qui les lui dispensera. Il a besoin de mouvement, de jeux turbulents, qui sont des facteurs de développement. Le spectacle l'immobilisera pendant plusieurs heures.

***

La sécurité matérielle de l'enfant est également ici en jeu. J'ai, par souci de documentation, collectionné des dizaines de relations, de faits divers de journaux, rapportant le récit de catastrophes provoquées par des paniques dans des salles de cinéma mal dégagées. Les dangers d'incendie furent toujours considérables, les mineurs renversés, bousculés, piétinés, sont presque toujours les premières victimes de ces mouvements de frayeur spontanée, souvent irraisonnée. Ils sont faibles, petits; l'absurde émoi

qui s'empare des adultes provoque des chutes, dont les conséquences furent parfois lamentables. Je songe à cette panique d'il y a quelques années dans un pays étranger, qui compta plusieurs centaines de jeunes vies humaines. L'éducation de la foule est à faire; elle subit d'irrésistibles affolements, qui l'induiront aux pires brutalités pour sauver une vie, qu'un peu de sang-froid, de patience, de compréhension intelligente de la situation auraient parfaitement mis à l'abri.

***

Je signale ensuite un très grave danger moral, qui vient de l'obscurité de la salle. Ici le juge des enfants n'a qu'à consulter ses souvenirs professionnels. L'ombre complice favorise tous les attentats contre l'enfant. Attentats perpétrés par des misérables adultes sans mœurs, qui trouvent ici des victimes sans expérience et mal défendues, attentats du compagnon pervers et corrupteur, qui initie la bonne volonté du néophyte. Faiblesses coupables de malheureuses fillettes et jeunes filles, qui, à l'heure des confidences et des aveux, dévoileront, dans les regrets et parfois les larmes, leurs imprudences, leurs légèretés, des fautes plus graves parfois, que la complicité d'une salle hospitalière facilita et favorisa. Nous ne pouvons nous étendre sur un sujet aussi délicat, mais nous n'étonnerons personne en insistant sur le grave danger que présente pour la morale publique l'obscurité enveloppante des cinémas, dont les distributions architecturales ont parfois été inspirées par le souci de favoriser les intentions impures de certains spectateurs et de certaines spectatrices qui s'y réfugient.

Parents imprudents et légers, vous ne vous doutez pas de la lourde responsabilité qui pèse sur vos épaules, en autorisant vos fils et vos filles à fréquenter seuls les salles de spectacles, où, privés de votre tutelle naturelle, qui

constitue leur défense, ils restent exposés, sans protection d'aucune sorte, à toutes les entreprises de la malpropreté ambiante, qui n'attend souvent que l'occasion propice pour se manifester.

Ces observations sont d'ailleurs internationales.

Une enquête américaine poursuivie à Chicago en 1921 soulignait combien le cinéma constitue une entrave au travail scolaire de l'enfant, lui fausse le sens de la vie et du devoir, provoque une maturité trop précoce en matière sexuelle, déprime la mentalité et les forces vitales, inspire le dédain des joies du foyer, exerce une influence néfaste sur les sentiments de pudeur, et est pernicieux pour la santé des enfants.

***

Il est à noter qu'aux États-Unis, comme chez nous, hélas! les écoliers vont au cinéma en moyenne deux à trois fois par semaine.

Nous n'en sommes plus à compter le nombre de fois que des mineurs se livrèrent au vol pour satisfaire leur appétit de cinéma. Ils voleront pour aller au cinéma et y apprendront souvent comment on vole, lamentable cercle vicieux.

Mais tous les dangers que je n'ai pu qu'énoncer ci-dessus, malgré leur gravité relative, ne sont en somme que secondaires. Certes, il ne faut pas les sousestimer, mais ils sont partiellement amendables. On peut améliorer le conditionnement des salles, les aménager plus confortablement, les aérer, en rendre la lumière moins opaque et plus diffuse, en assurer mieux la surveillance morale, en garantir mieux les modes d'évacuation. Mais il est un danger infiniment plus grave, parce que plus insidieux, parce que venant non plus de la salle, mais du spectacle lui-même, parce que cet aspect du danger est général et se manifeste partout, parce qu'il agit sur tous les sujets, avec une intensité relative, et aucun enfant, usant sans

mesure du cinéma, n'y échappera complètement. C'est celui qui crée les psychoses et les névroses cinématographiques. Il est bien difficile à combattre, parce que souvent il n'apparaît pas d'évidence, sous la somptuosité des cadres et l'innocuité apparente des épisodes. C'est le plus grave pourvoyeur de la criminalité infantile, qui empoisonne la jeunesse et remplit les prétoires de jeunes délinquants. C'est contre lui qu'il faut intensifier la lutte, préserver les âmes et tenter de convaincre les parents. C'est le danger psychologique.

LE DANGER PSYCHOLOGIQUE

Les dangers que nous avons énumérés jusqu'ici peuvent être, si non conjurés, du moins sérieusement amendés. Et, réserve faite pour le danger que présente, du point de vue moral, l'obscurité complice de la salle, ils sont, en somme, secondaires par rapport aux conséquences désastreuses du mal que nous dénonçons aujourd'hui. Il tient essentiellement à la façon dont les industriels du cinéma ont conçu l'exploitation de la merveilleuse invention, et est en relation très étroite avec la psychologie générale du jeune spectateur. C'est le phénomène psychologique que nous allons résumer ici. Ces effets sont généraux, ils agissent avec une intensité relative sur tous les sujets usant ou abusant des spectacles en question et nul n'y échappe complètement. Les conséquences sont extrêmement graves pour les générations qui montent. Il est fort malaisé à combattre, et lorsqu'il a déterminé chez ses victimes de véritables états de névrose et de psychose, il déclanche souvent des réactions criminelles, qui ont un aspect d'automatisme et en font — nous l'avons dit — un des plus redoutables facteurs de criminalité infantile de l'époque.

Les faits sont là, ils se dégagent des documents recueillis, des écrits trouvés en possession des prévenus, des

aveux obtenus, des détails révélés, des circonstances surprises, qui montrent de façon péremptoire le rapport entre l'événement déploré et l'origine d'inspiration qu'on lui impute. Nous voyons couramment, dans les détails qui entourent la perpétration des infractions, se reproduire avec un incroyable souci de précision toutes les affabulations du film projeté.

Il y a quelques années, un gamin nous est amené, il a versé du sel d'oseille dans la cafetière familiale, il a voulu, me dit-il, empoisonner toute sa famille, pour vivre seul et hériter des siens. Il a quinze ans. Nous apprenons qu'il est aide-opérateur cinématographique. Nous finissons par savoir que ce malheureux a recueilli tous les détails de sa tentative dans un film intitulé: la morphine. On y voyait, disait-il, un homme qui, par l'usage de ce poison, exerçait un pouvoir de domination sur son entourage. Un hasard a empêché une catastrophe. L'examen médico-mental auquel le gamin est soumis, le signale: un fou moral, dévoyé par le cinéma.

Dans un établissement religieux, deux anciens élèves se présentent un jour, sous prétexte d'une visite d'amitié. Le Frère secrétaire les reçoit avec affabilité. A un moment donné, profitant de l'inattention du religieux, l'un d'eux se glisse derrière lui et essaie de lui porter un coup mortel, avec une lime solidement emmanchée. La ceinture de cuir de la victime le sauve de cette tentative de meurtre. Arrêtés, les deux jeunes malandrins ne font aucune difficulté pour relater la genèse de l'opération: désir et besoin d'argent pour leurs fantaisies de dévoyés, inspiration d'un film dont ils ont rêvé de reproduire le déroulement.

Un mineur de quinze ans, d'excellente famille, spectateur assidu de spectacles cinématographiques, est surpris en flagrant délit de vol, chez un patron. Il volait depuis quelque temps déjà. Le frère d'un de ses amis prévient

le patron. L'ami du jeune homme avait reçu ses confidences. Il s'agissait de voler le plus d'argent possible, pour acheter des revolvers et des manteaux. Puis on aurait tenté un grand coup au Bois de la Cambre. En fouillant le mineur, on trouve sur lui quatre crochets pour forcer les serrures, un masque de velours noir, un carnet de notes, un alphabet secret. Il avoue tout. L'alphabet sert aux correspondances avec les amis. On saisit une partie de celle-ci. Elle est révélatrice et édifiante. « Je voulais, dit le gamin, constituer une bande et j'avais aussi l'intention de faire le détective, comme au cinéma. » Un complice interrogé déclare: « Nous voulions fonder la Bande des cinq I, nous voulions voler pour voyager. S. m'avait dit qu'avec l'argent du premier mauvais coup, nous achèterions un revolver, un poignard, de larges manteaux à capuchon. » Il avait chargé un autre ami d'acheter du chloroforme, pour tenter d'endormir les personnes que la bande attaquerait. Chez le jeune inculpé nous trouvons un livre intitulé: *Comment endormir les gens, traité d'hypnotisme.*

Je passe, faute de place. C'est par centaines que je pourrais multiplier ces exemples, où il est difficile de nier l'influence de la suggestion cinématographique. Ils démontrent un mal des plus graves, qui menace l'avenir de la race et qui n'épargne ni la classe bourgeoise, ni la classe ouvrière, cette dernière moins que toute autre.

A bien y réfléchir, le processus psychologique et les raisons du danger s'expliquent aisément. Nous avons dit combien l'invention du cinéma répondait aux tendances naturelles de l'enfant, il répond d'ailleurs aussi bien à l'âme des foules, si souvent assimilable à celle des enfants.

A cette attraction qu'il éprouve instinctivement pour la magie des cadres et des projections, il ne peut opposer aucune ressource suffisante de développement mental et de jugement. Toutes les supercheries de la photographie,

toutes les déformations du goût, toutes les séductions de l'erreur et du préjugé créent pour lui une atmosphère factice et fausse, contre laquelle il est sans défense. Tout ce qu'il voit lui semble bien plus beau, plus séduisant, plus doré que la vie elle-même. Son insuffisance de jugement ne permet aucun rétablissement d'équilibre.

Comment le voyons-nous, l'enfant, le jeune homme: un être à l'imagination débordante, excessive parfois, éminemment suggestionnable, sous la puissance de la suggestion du cinéma, il est amené à reproduire servilement l'impression suggérée, qui devient chez lui une idée dominante et qui envahit, même à son insu, le champ de la conscience. Nous avons connu des sujets friands de cinéma, dont le sommeil était traversé de rêves agités, de cris, de cauchemars, de crises de somnambulisme.

A l'état de veille, les effets ne sont pas moins frappants. L'être jeune est une sensibilité qui débute, dont le vouloir est faible, l'intelligence en formation, la faculté morale rudimentaire, le jugement, faute d'expérience, encore inexistant. La puissance des impressions sera d'autant plus grande que les manifestations en sont plus fréquemment répétées. L'équilibre mental si fragile et si irritable de l'enfant sera facilement rompu et, la faiblesse de la faculté morale aidant, il cédera d'autant plus facilement à l'impulsion que sa résistance naturelle sera plus faible.

Aucun éducateur n'ignore l'état naturel de la faiblesse de volonté chez l'enfant. Celui-ci est généralement victime de ses impulsions et de son émotivité. L'infraction chez l'adulte est toujours déterminée par des mobiles passionnels. Chez l'enfant le délit ou le crime inspiré par le cinéma n'est pas d'ordre affectif, il est déclanché par sa faculté d'imitation. Le jeune suggestionné poursuivra son infraction même sans intérêt, il agit sans chercher de motif à son acte. Les éléments d'affectivité de cet acte seront toujours secondaires, parfois même, l'examen attentif n'en

révélera pas. Or, notons-le bien, ces facultés psychologiques de l'enfant offrent des avantages considérables pour ses nécessités éducatives, à la condition d'être sagement et normalement utilisées et alimentées. Mais que réserve l'entreprise du cinéma aux besoins éducatifs de l'enfant ? Nous en disions un mot au début de cette petite étude, en rappelant le souci de spéculation de ceux qui avaient monopolisé l'exploitation cinématographique.

Il nous faut maintenant préciser notre pensée et démontrer la lumineuse évidence des risques de perdition qui menacent notre jeunesse, subissant l'infernale influence de cet enseignement intuitif à rebours. Nous nous contenterons, pour établir cette assertion, de l'éloquent exposé des faits.

CONSTATATIONS D'UNE ENQUÊTE

Il y a quelques années, pour convaincre les parlementaires et les mettre en présence d'une documentation précise, nous avons provoqué nous-même une enquête, à Bruxelles, sur la valeur morale des spectacles cinématographiques. Nous voulions sortir de l'imprécision des impressions et opinions personnelles. Cette enquête porta sur quarante-neuf séances, fut poursuivie par des délégués à la protection de l'enfance, qui furent chargés de résumer le spectacle qu'ils avaient vu, sans commentaire, objectivement, sans appréciation subjective. Ils devaient joindre à leurs renseignements les scénarios-programmes. Nous fûmes nous-même étonné du résultat. Nous ne pensions pas que la démonstration que nous comptions faire nous réserverait une preuve aussi flagrante, pertinente et évidente, du mal que nous voulions dénoncer. Les rapports dépassèrent en immoralité toute notre attente.

Toute la gamme des misères morales y défila: violence, meurtre, suicide, rixe, duels, coups, attaque à main armée, etc., la malhonnêteté sous toutes ses formes: le vol,

la ruse, l'escroquerie, les procédés frauduleux, le détournement, le brigandage, les aberrations sexuelles, l'adultère, la séduction, le rapt, les attentats à la pudeur, les outrages aux mœurs, l'amour libre sous les plus séduisants aspects, toutes les invraisemblances, enfantées par des imaginations en délire, toutes les ruses imaginées par des cerveaux malsains, toutes les grossièretés, toutes les irrévérences, tous les procédés odieux combinés par de mauvais drôles aux abois (chantage, lettres anonymes, abus de confiance) se déroulèrent sous l'œil de nos enquêteurs.

J'ai dit, dans un précédent billet, que le mal dénoncé est insidieux. Au cours de l'enquête, nous pûmes nous en rendre compte. Nos délégués, gens sérieux, pondérés et d'expérience, séduits eux-mêmes par l'habileté des mises en scène, l'art du décor, la magie des spectacles, etc., avouèrent avoir été moins impressionnés par les représentations que par le rappel qu'ils en firent quand, à tête réfléchie, ils relatèrent le détail des films projetés devant eux. Le mal frappait bien davantage, au froid examen anatomique, loin de l'atmosphère troublante du cinéma.

Cette enquête, pour notre opinion, fut décisive. Nous emportâmes ce sentiment d'ensemble, que le génie du mal domine bien plus souvent, au cinéma, que le génie du bien. Le film égrillard, froidement polisson et sensuel, y triomphe sans cesse. Tous les ennemis de l'ordre y sont entourés généralement d'une auréole de sympathie et dans des circonstances d'exception qui leur assurent un rôle avantageux. Le souteneur, le chevalier d'industrie, le forban de génie, le joueur, le viveur, l'escroc, la prostituée de haut vol ou de basse condition, y bénéficient de la bienveillance des auteurs, parce que ce paradoxe plaît en général aux appétits inavouables du spectateur, tandis que, par contre, l'autorité est souvent bafouée et est engagée dans les attitudes les plus ridicules et les procédés les

plus antipathiques. La justice et ses représentants, magistrats, policiers, gendarmes, le pouvoir civil ou religieux voient rire à leurs dépens. Examinez de bonne foi la production du cinéma et vous verrez si j'exagère.

Le cinéma multiplie les sensations violentes, car les fortes émotions attirent le public: morts violentes, agressions sanglantes, furieux assauts de boxe, etc. Est-ce là, la bonne école d'éducation des jeunes couches? La situation depuis dix ans s'est-elle améliorée?

Du point de vue technique, matériel, spectaculaire, c'est incontestable. Les progrès furent énormes. Du point de vue moral, le mal s'est aggravé. Avec l'ampleur de la production, qui augmente, il est pire que jamais.

Le comité de protection de l'enfance, de la Société des Nations, s'occupe du problème et à sa session du 14 avril 1931, il prit connaissance du rapport très documenté de Mme Robbins Gilman, présidente du comité du cinématographe, du Conseil national des femmes des États-Unis. Ce rapport fut présenté à la réunion quinquennale du Conseil international des femmes tenue à Vienne, en mai et juin 1930. Il constitue un nouveau et impressionnant cri d'alarme. En voici quelques extraits, pour l'édification de mes lecteurs.

Le nombre des spectateurs fréquentant les salles de cinéma s'élève à 250 millions par semaine, dont cent millions environ pour les États-Unis d'Amérique. On évalue aux deux tiers, soit 170 millions, le nombre des spectateurs de moins de vingt-cinq ans.

La division du cinématographe du Bureau du commerce extérieur et intérieur, à Washington, donne comme chiffre préliminaire des exportations de films en 1929, celui de 282,215,480 pieds de pellicule, d'une valeur déclarée de $7,622,216. Ces chiffres accusent un accroissement très marqué par rapport à ceux de l'année précédente.

Les Barbares sont dans les murs...

Ajoutons encore au dossier ces deux notes qui ont paru récemment dans la J O C *de Belgique:*

L'obscurité des salles

Nous n'apprendrons rien de nouveau aux pauvres habitués des salles de cinéma non catholiques en disant que la tenue et la conduite des spectateurs et des spectatrices ne s'inspire pas toujours d'une grande dignité.

L'obscurité exagérée de beaucoup de salles mal outillées permet à beaucoup de gens de se méconduire.

On ne va plus tant au cinéma pour voir le film...

Il nous paraît intéressant de souligner les déclarations qui ont été faites à plusieurs reprises à la Conférence internationale du cinématographe, tenue à Rome récemment. Plusieurs spécialistes, ainsi que des personnalités s'occupant d'organisations de jeunesse et également d'enseignement, ont réclamé que l'on adopte de plus en plus dans tous les pays l'emploi d'écrans en pleine lumière. Ce genre a été récemment inventé par un ingénieur français: Monsieur Creuset. Il y aurait grand profit pour l'hygiène des salles, puisqu'on pourrait d'abord laisser les fenêtres ouvertes à la bonne saison, et ensuite pour l'hygiène de l'œil.

Pire que la lèpre

Jamais on ne criera assez haut le tort immense que le cinéma cause à la jeunesse ouvrière.

Dans les siècles passés la peste et le choléra décimaient des populations entières; aujourd'hui des générations entières de jeunes travailleurs sont empoisonnées et tuées par le cinéma.

La lèpre pourrit et fait tomber l'un après l'autre tous les membres du corps; le cinéma pourrit et atrophie toutes les facultés de l'âme.

Toutes ces scènes d'amour frelaté, ces sous-entendus provocants de voluptés charnelles, ces évocations de milieux mondains, ces « stars » qui ne sont que des mannequins, ces « as » qui ne sont que des truqueurs, toutes ces horreurs et tous ces mensonges enjolivés et séduisants par les jeux de lumière et l'ivresse de la musique, tout cela énerve, détraque, pervertit le cerveau, l'imagination, la volonté, le cœur et le corps des jeunes travailleurs!

Ah! toutes les malédictions de Sodome et de Gomorrhe sont peu de chose en comparaison des ruines accumulées par le cinéma.

Quand après les travaux épuisants de la mine, de l'usine, de l'atelier et du bureau, après les journées désespérantes du chômage et des courses vaines après une place introuvable, les jeunes travailleurs ne trouvent pour s'évader des tristes réalités, que les mirages trompeurs de tout ce luxe faux, de tous ces rêves insensés, de toutes ces excitations troublantes, alors c'est l'avenir, c'est l'ascension, c'est l'émancipation même de toute la classe ouvrière qui est menacé.

Ah! malheur aux pays dont les gouvernements ferment les yeux sur l'empoisonnement de la masse de la population.

L'heure approche où se posera le dilemme redoutable: quel nouvel Hercule nettoiera ces écuries d'Augias et balayera toutes ces immondices?

Sera-ce l'Église ou le communisme?

Sera-ce Rome ou Moscou?

Sera-ce le Christ ou l'Antéchrist?

Les Barbares sont dans les murs...

Dépêchez-vous Seigneur, et ne tardez plus.

XXX

[228]

Au Canada

Il est temps maintenant d'apporter quelques témoignages canadiens.

Un éducateur

Voici d'abord celui d'un éducateur, dont toute la vie s'est écoulée dans les milieux scolaires et qui joint à une haute compétence pédagogique une droiture et une sincérité que tous reconnaissent, M. C.-J. Magnan.

Appelé à témoigner devant le tribunal chargé d'enquêter sur le cinéma au lendemain du désastre du Laurier Palace, *M. Magnan déclare:*

De sept à treize ans, l'enfant est en pleine croissance: il a besoin de récréations au grand air, de sommeil. Or, les séances de vues animées, l'après-midi, le privent du plein air pendant les jours mêmes qui lui sont donnés pour se reposer des fatigues de la classe: le jeudi et le dimanche; et les séances du soir l'énervent, surexcitent ses nerfs, excitent son imagination et nuisent ainsi à son sommeil.

Au point de vue intellectuel, les éducateurs remarquent que les enfants qui fréquentent les théâtres sont distraits, parfois rêveurs ou excités outre mesure. Pendant la classe ils sont peu ou point attentifs et au cours des récréations ils cherchent à imiter ce qu'ils ont vu sur l'écran.

La grande tension nerveuse que le film impose à l'enfant dépasse ses forces et impose à ses facultés intellectuelles naissantes un effort disproportionné.

Le cinéma défait ce que l'école chrétienne édifie avec mesure et patience dans l'âme et l'esprit de l'enfant.

L'école bien tenue inspire à l'élève la modération dans ses goûts et ses amusements; le cinéma lui suggère des idées désordonnées qui découlent de scènes excitantes.

L'école s'efforce de développer toutes les facultés intellectuelles de l'enfant avec harmonie, en maintenant l'équilibre entre elles: gradation dans la *perception* des idées, exercices de *réflexion*, de *jugement* et de *raisonnement* sur des notions à la portée de l'enfant, développement normal de l'*imagination* et culture modérée de la mémoire.

Le cinéma, par ses films synthétiques qui ramassent en quelques minutes tout un drame ou un monde de faits qui se succèdent souvent d'une façon vertigineuse, met en branle avec violence toutes les facultés intellectuelles, surtout l'imagination au détriment des autres facultés.

Le cinéma devient une passion pour l'enfant qui le fréquente, passion qui le porte à voler, même à mendier pour la satisfaire: c'est ce qu'ont souvent affirmé MM. les juges Choquette et Lacroix.

A l'appui de ce qui précède, permettez-moi de faire connaître le résultat d'une petite enquête personnelle faite hier même: M. le chanoine Perron m'a cité le cas d'un orphelinat où un ami de l'œuvre allait donner de temps à autre des spectacles de vues animées, vues choisies avec soin. La directrice de cet orphelinat, il y a cinq ou six semaines, a dû faire cesser les représentations parce que, durant la nuit qui suivait une représentation de vues animées, plusieurs enfants rêvaient tout haut, pleuraient ou criaient. Et le lendemain le travail de la classe était très difficile, les élèves ayant l'esprit ailleurs, c'est-à-dire que les scènes représentées par le film leur trottaient dans la tête.

Une directrice d'école de filles (600 élèves) et son assistante m'ont assuré « que les élèves qui fréquentaient les vues animées étaient *distraites*, *rêveuses*, le lendemain, et nullement intéressées à la classe. Leur sensibilité semble émoussée et leur cœur endurci. Elles ne s'amusent plus aux jeux naïfs de leur âge: elles sont déjà trop vieillies. Un scepticisme inquiétant s'affirme chez plusieurs et un

bon nombre se plaignent d'avoir mal dormi et arrivent souvent en retard en classe, ayant eu à peine le temps de déjeuner ».

Un directeur d'une école de garçons (460 élèves) m'a déclaré ce qui suit: « Dans notre école nous avons fait une campagne de persuasion auprès des élèves et des parents pour faire cesser la fréquentation des vues animées chez nos écoliers. Les malheureux qui s'étaient laissés prendre à l'appât étaient incapables de suivre les classes avec autant de succès que leurs camarades mieux surveillés par les parents. L'un de ces pauvres enfants alla jusqu'au vol dans la procure de l'école, pour satisfaire sa passion du cinéma. C'est alors que nous prîmes les mesures nécessaires pour préserver nos élèves contre les dangers du cinéma. »

Un magistrat

M. le juge Lacroix, du tribunal des jeunes délinquants, donnait au Devoir *du 15 janvier 1927, une entrevue dont nous extrayons les lignes suivantes:*

J'en suis, dit le savant magistrat, à ma quatrième année de présidence à la Cour juvénile. Durant les premiers six mois, je n'étais pas bien certain si l'on pouvait attribuer au cinéma certains vices remarqués spécialement chez les enfants de huit à quatorze ans, mais les nombreuses expériences que j'ai faites depuis m'en ont convaincu. Encore ce matin, j'en avais un cas. Jusqu'à quelques semaines, l'enfant était premier dans sa classe, obéissant à ses parents. Un après-midi, il est allé au théâtre. Le lendemain, il faisait l'école buissonnière et retournait au cinéma. Le soir, de retour à la maison, il était fatigué, moulu, irritable, et au bout de quelques jours devenait inserviable avec le résultat final qu'il était traduit ce matin devant moi pour plusieurs offenses.

J'ai constaté que chez les enfants de huit à quatorze ans, le cinéma épuise au point de vue physique, au point

de vue moral et au point de vue intellectuel. Plusieurs de ces enfants traduits devant moi m'ont dit qu'ils sortaient de ces théâtres inondés de sueurs, à cause de la tension de leurs nerfs et de leur esprit à comprendre le spectacle. La chose se remarquait facilement d'ailleurs à leur mauvaise santé.

Les enfants commencent à aller au cinéma et cela devient alors une passion telle qu'ils ne peuvent plus s'en passer. L'expérience de la Cour juvénile m'a appris qu'au lieu d'aller à l'école, ils vont au théâtre. De retour à la maison ils apprennent à mentir à leurs parents. Ils apprennent aussi à voler un dix sous dans la bourse familiale, pour pouvoir aller au cinéma. Et cela dure parfois deux mois avant que les parents s'en aperçoivent. La mère alors met l'argent en lieu sûr et l'enfant commence à voler, très souvent du charbon ou des épiceries. L'habitude du vol se prend; les montants volés augmentent, tout reste d'honnêteté disparaît. Dans les districts scolaires où les visiteurs rapportent aux parents les absences scolaires, les parents peuvent parfois prendre le mal à temps et il est à espérer qu'il y aura des visiteurs pour chaque école dans tous les districts. Depuis deux ans, j'ai deux cents noms d'enfants qui ne sont rien autre que de véritables victimes du cinéma.

En général, le cinéma enseigne surtout le vol, la paresse. Il rend les enfants bohèmes, leur donne le goût du coucher aux heures tardives, et chez les fillettes il développe le goût du luxe et de la toilette. Il faut surtout condamner dans le cinéma les baisers prolongés. M. Lacroix, à ce sujet, rappelle que cinq couples d'enfants de seize et dix-sept ans, de très bonnes familles et d'excellente éducation, étaient allés voir une vue plus ou moins respectable et qu'au retour ils furent arrêtés par la police pour indécence, dans un parc. Les spectacles avaient éveillé des idées malsaines et la faute avait suivi logiquement.

Des médecins

A une assemblée régulière de la Société Médicale de Montréal, tenue le mardi 18 janvier 1927, la résolution suivante, soumise par le docteur Pariseau, a reçu l'appui de tous les membres présents:

ATTENDU que le séjour dans les salles de cinéma ne peut être que préjudiciable à la santé des enfants, parce que toutes les conditions qui y existent sont antiphysiologistes;

ATTENDU qu'il est maintenant clairement démontré qu'un grand nombre d'enfants fréquentent assidûment ces endroits malsains;

ATTENDU que la mise en force des lois existantes aurait pour effet de diminuer, dans une très large mesure, l'assistance des jeunes à des spectacles qui ne sont pas faits pour eux;

Nous, les membres de la Société Médicale de Montréal,

Protestons énergiquement contre l'incurie dont on a fait preuve jusqu'ici;

Réclamons l'application immédiate et intégrale des mesures déjà édictées;

De plus, parce que notre ministère nous met tous les jours en contact avec toutes les misères humaines, dont les causes nous apparaissent clairement, nous affirmons que les spectacles cinématographiques, tels qu'ils sont, nuisent à la santé morale de l'enfant autant qu'à sa santé physique. Il faut les réformer pour la jeunesse ou les fermer à la jeunesse.

Adopté à l'unanimité.

Un directeur du bureau de censure

M. Roussy de Sales, directeur du bureau de censure des cinémas pour la province de Québec, déclarait en 1926: Le théâtre de cinéma n'est pas un endroit convenable pour

les enfants. Les vues animées n'ont pas été faites pour eux. Si nous voulions censurer les films en vue de les rendre convenables pour les enfants, pas un seul film sur deux cents ne pourrait subir l'épreuve. Les scénarios sont trop suggestifs pour les enfants. Ils inculquent dans leurs petits cerveaux des idées qu'ils ne devraient pas avoir.

Un théologien

La place des enfants, écrit M. le chanoine Harbour, dans la *Semaine religieuse* de Montréal, n'est pas au cinéma — même si l'enfant est accompagné — parce que la présence des parents n'enlève rien des dangers, des tentations, des méfaits du film qui se déroule là devant ses yeux. Mais, c'est du poison! Et on l'administrerait aux enfants avec la connivence des parents?

On s'est demandé quelque part si on ne léserait pas les droits des parents en défendant, par une loi, l'entrée des théâtres aux enfants dûment accompagnés. Et quel droit je vous le demande? Étant donnée la qualité actuelle du cinéma, étant donnés ses ravages sur toutes les facultés de l'enfant, sur son corps et sur son âme, je ne crois pas que les parents aient le droit de conduire leurs enfants aux vues. Alors soyons tranquilles. Non seulement une telle loi ne heurterait aucun droit, mais, au contraire, elle devrait exister en comportant une sanction, une punition pour les parents qui mènent leurs petits en ces lieux de perdition.

Le premier ministre

Voici enfin la déclaration que faisait, dans une assemblée publique, l'honorable M. Taschereau, premier ministre et procureur général de la province de Québec: Dans les villes, il y a une plaie que mes fonctions m'ont mis à même de voir plus que tout autre. C'est le cinéma, qui est la cause, la grande cause des désastres moraux que nous constatons tous les jours.

Maintenons la loi !

Déclaration adoptée par la Ligue du Cinéma de Québec, le 11 novembre 1932:

La Ligue du Cinéma de Québec apprend avec étonnement les démarches actuellement faites pour amender la Loi du cinéma de façon à permettre de nouveau l'admission des enfants de moins de seize ans dans les théâtres de vues animées.

Le 9 janvier 1927, soixante-dix-huit enfants perdaient la vie dans l'incendie du *Laurier Palace*, à Montréal. On n'oubliera jamais le cri d'horreur qui s'éleva partout lors de cet holocauste. A la suite d'une enquête sur ce drame, les théâtres cinématographiques étaient interdits aux enfants de moins de seize ans, par un amendement à la loi. Du propre témoignage du juge enquêteur, c'est peut-être la question sur laquelle l'unanimité s'est faite alors le plus facilement. Cette interdiction était basée sur des raisons d'ordre physique, intellectuel et moral. Ce qui était alors une vérité éclatante ne peut pas, après si peu d'années, avoir perdu de son évidence.

Aussi la Ligue du Cinéma de Québec, d'accord avec les pères de famille qui ont fait valoir, à cette occasion, leurs sentiments avec une telle ampleur, proteste énergiquement contre les tentatives faites actuellement pour en revenir à ce qui était avant l'amendement. Elle demande le maintien du *statu quo* et elle demande avec instance que l'on fasse appliquer énergiquement la loi telle qu'amendée.

Le Comité des Œuvres catholiques de Montréal a lancé, le 1er janvier 1933, la pétition suivante qui s'est aussitôt couverte de milliers de signatures:

Convaincus que le cinéma constitue pour les enfants un danger physique, intellectuel et moral, comme l'a prouvé l'enquête qui suivit la terrible catastrophe du théâtre *Laurier Palace*, les soussignés protestent respectueusement, mais énergiquement, contre tout changement à la loi concernant l'admission des enfants au cinéma.

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(*Suite*)

74-75. *Albert de Mun et l'organisation ouvrière* . . Abbé GOUIN, P. S. S.
76. *Nos errements agricoles*. . . . . R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J.
77-78. *Albert de Mun et la législation sociale* . . . Abbé GOUIN, P. S. S.
•79-80. *Microbiologie et maladies contagieuses* . . . Dr J.-A. BAUDOUIN
81-82. *L'instruction obligatoire n'est pas nécessaire*. . R. P. Hermas LALANDE, S. J.
•83. *L'Organisation ouvrière* . . . . Abbé Edmour HÉBERT
•84. *Autour de l'Encyclique « Rerum novarum »* . . E. S. P.
85. *L'Aide aux colons*. . . . . M. L'HEUREUX
86. *Le Problème social et sa solution*. . . . . . Abbé Edmour HÉBERT
87. *Les Semaines sociales* . . . . E. S. P.
88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme* . . Alfred CHARPENTIER
90. *Vers le peuple* . . . . Guy VANIER
91. *L'Action sociale*. . . . . Antonio PERRAULT
92-93. *La Grève et l'enseignement catholique*. . . . R. P. VILLENEUVE, O. M.
94. *Programme d'action sociale*. . . . . Edouard MONTPETIT
95. *Les Parents, l'Eglise et l'Etat dans leurs rapports avec l'école* . . . . Abbé Ad. SABOURIN
96. *L'Organisation professionnelle*. . . . . Mgr L.-A. PÂQUET
97. *Syndicats patronaux*. . . . . Abbé Emile CLOUTIER
98. *La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada*. XXX
99. *L'Aspect économique du problème industriel*. . Edmond CLOUTIER
100. *Le Salaire* . . . . Abbé Edmour HÉBERT
•101. *Nos Pêcheries*. . . . . Fabien BUGEAUD
102. *La Question des chemins de fer* XXX
103. *Les Caisses Desjardins: œuvre sociale*. . . . . Wilfrid GUÉRIN
104. *L'Aube d'une ère ouvrière nouvelle*. . . . . . Alfred CHARPENTIER
105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada* . E. S. P.
106. *Réformes scolaires*. . . . . E. S. P.
107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie*. . Mgr Eugène LAPOINTE
108. *La Gaspésie* . . . . J. W.
109. *Les Espoirs présents du catholicisme en France*. R. P. DONCŒUR, S. J.
110. *La Société catholique de Protection*. . . . . . E. S. P.
111. *Le Problème des narcotiques au Canada*. . . . Olivier CARIGNAN
112. *Le Charbon au Canada*. . . . . Paul CHARTIEZ, S. J.
113-114. *Le Nord qui s'ouvre* . . . . R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
115. *Les Trois Etapes de la question ouvrière*. . . . Abbé Edmour HÉBERT
116-117. *Dans les chantiers*. . . . . R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J.
118. *La Mortalité infantile* . . . . Dr Joseph GAUVREAU
119. *La Tuberculose*. . . . . R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
120-121. *Le Chômage* . . . . Gérard TREMBLAY
122. *L'Eucharistie et la question sociale*. . . . . . R. P. Léo BOISMENU, P. S. S.
•123. *Le Canada minier* . . . . R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
124. *Le Patriotisme* . . . . S. G. Mgr LAFLÈCHE
125. *L'Apprentissage*. . . . . E. S. P.
126-127. *Notre problème agricole*. . . . . Charles GAGNÉ
128. *Les Forces hydrauliques* . . . . R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
129. *L'Art ménager* . . . . Abbé Arm. BEAUREGARD
130. *Le Domaine rural canadien*. . . . . Georges BOUCHARD
131. *Les Paysans de France*. . . . . Georges BOUCHARD
132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité* . . . . R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
133-134. *Pour et contre le tabac* . . . . R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
135. *Vers l'émancipation économique*. . . . . . . G.-E. MARQUIS
136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries*. . XXX
138. *Expansion industrielle dans le Québec* . . . . G.-E. MARQUIS
139. *Le Logement et la santé*. . . . . R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
•140-141. *Travailleurs inconnus: nos aveugles*. . . . R. P. Julien SENAY, S. J.
142. *L'Education de la Justice*. . . . . R. P. Louis LALANDE, S. J.
143. *Abolitionisme ou Réglementation*. . . . . . . R. P. J. SALSMANS, S. J.
144. *L'Actionnariat syndical* . . . . Max. TURMANN
145-146. *Le Conseil national d'Education*. . . . . C.-J. MAGNAN
147. *Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui*. . . R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J.
148. *Eclaireurs canadiens-français*. . . . . R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
149-150. *La Pulpe et le papier*. . . . . R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
151. *L'Atelier syndical fermé* . . . . Alfred CHARPENTIER
•152-153. *L'Alcoolisme et l'individu*. . . . . Dr Louis-Philippe ROY
154. *L'Eucharistie et les classes dirigeantes* . . . . Antonio PERRAULT
155. *L'Effort économique de notre race* . . . . . . Rodolphe LAPLANTE

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

156-157. *La Forêt canadienne* . . . . R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
158. *Le Caractère de l'adolescent* . . . . R. P. Paul-Emile FARLEY, C. S. V.
159-160. *Les Allocations familiales* . . . . R. P. Léon LEBEL, S. J.
161. *L'Association professionnelle* . . . . Abbé Maxime FORTIN
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile* . . . XXX
163. *La Réforme du calendrier* . . . . J.-H. RICHARDSON
164. *Les petites industries féminines à la campagne* . Georges BOUCHARD
165. *L'Union ouvrière* . . . . Abbé L.-A. LAFORTUNE, Gérard TREMBLAY
166. *Les Anciennes Corporations* . . . . R. P. STANISLAS, PTRE S. V.
167. *Le Communisme international au Canada* . . . E. S. P.
168. *Parents et Maîtres — Leur collaboration* . . . Abbé Arthur MAHEUX
169. *L'Enseignement agricole d'hiver* . . . . Albert RIOUX
170. *Le Cinéma* . . . . Oscar HAMEL
171. *La Crise protestante* . . . . R P. Adélard DUGRÉ, S. J.
172-173. *La Formation technique* . . . . R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
174. *La Gaspésie intérieure* . . . . PÉNINSULAIRE
175. *Chefs ouvriers catholiques* . . . . L.-G. HOGUE
176. *La Mission sociale de l'hygiène* . . . . Dr J.-A. BAUDOUIN
177. *Les Associations ouvrières au Canada* . . . . E. S. P.
178. *Rotary et Maçonnerie* . . . . E. S. P.
179. *L'Indissolubilité du mariage* . . . . R. P. E. JOMBART, S. J.
180. *Le Tourisme — Source de richesse* . . . . . . Eugène L'HEUREUX
181. *La Vaccination antituberculeuse* . . . . Dr J.-C. BOURGOIN
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche* . . . Joseph RISI
183-184. *La Paroisse au Canada français* . . . . . R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique* . . . . Abbé J.-Ad. SABOURIN, R. P. SCHELPE, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada* . . . . . . R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles* . . . . Mme W. RAYMOND
188. *Les Communautés religieuses et la Cité* . . . . Juge C.-E. DORION
189. *Les Œuvres dans la Cité* . . . . R. P. BONHOMME, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien* . . . . . E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi* . . . . . . Wilfrid GUÉRIN
192. *L'Eglise et la question syndicale* . . . . PP. ARENDT et MULLER, S. J.
193. *Nos Orphelinats* . . . . Sœur ALLAIRE, etc.
194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse* . S. S. PIE XI
196. *L'Enseignement religieux* . . . . S. G. Mgr ROSS
197. *La Semaine du dimanche* XXX
198. *Pour nos Enfants* . . . . Sœur MARIE-HADELIN, etc.
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques* . . . XXX
200. *Pour le bon Journal* . . . . Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX
201. *Le Sens catholique* . . . . E. MERCIER et G. LADOUCEUR
202-203. *L'Apostolat laïque* . . . . R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
204-205. *Instruction ou Education* . . . . Esdras MINVILLE
206. *En Russie soviétique* . . . . E. S. P.
207-208. *Manuel antibolchévique* . . . . E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat* . . . Antonio PERRAULT
210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »* . . . S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien* . . . . R. P. Adélard DUGRÉ, S. J.
213. *L'Etat et la morale publique* . . . . Léo PELLAND
214-215. *L'Etat et le mariage* . . . . Juge C.-E. DORION
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique* . . . R. P. Albert MULLER, S. J.
217-218. *Cahier anticommuniste* . . . . E. S. P.
219. *Pour la Colonisation* . . . . E. S. P.
220. *Le Rêve communiste* . . . . R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O.P.
221. *Pour la Paix* . . . . E. S. P.
222. *La Famille* . . . . R. P. C. RUTCHÉ, C. S. SP.
223-224. *Le Plan quinquennal* . . . . ENTENTE INTERNATIONALE
225. *La Profession agricole* . . . . Abbé Georges-M. BILODEAU
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité* . . . R. P. BOURNIVAL, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer* . . . . Rde Sr GÉRIN-LAJOIE
228. *La place des enfants n'est pas au cinéma* . . . . E. S. P.

Les numéros *précédés* d'un astérisque sont épuisés.

Abonnement: $1.50 par an

IMPRIMERIE DU MESSAGER, MONTRÉAL 11

